

L'ajournement

pu aider plusieurs travailleurs qui, sans notre intervention, auraient subi de graves problèmes financiers.

Pendant les deux premières années et demie d'opération du PATA, 64,4 millions de dollars ont été dépensés au Québec en vertu de ce programme. La contribution du gouvernement fédéral s'élevait à 45,1 millions de dollars; de ce total, 37,2 millions de dollars ont été dépensés dans la région de Montréal pour aider plus de 808 travailleurs âgés touchés par des licenciements majeurs. Ceci représente 58 p. 100 de tous les bénéficiaires du PATA au Québec et un tiers des prestataires à travers le Canada.

Les travailleurs âgés admissibles touchés par des licenciements désignés recevront de l'aide sous le programme PATA jusqu'à l'âge de 65 ans. Les représentants du comité PATA Canada-Québec continuent de rassembler les faits concernant des licenciements survenus à des entreprises dans la région de Montréal récemment. Lorsque le comité aura complété ses évaluations, je consulte-

rai avec mon homologue, l'honorable André Bourbeau, et à ce moment-là nous ferons en sorte qu'il y ait le plus de travailleurs possible qui soient admissibles au programme PATA, tout en étant naturellement conscients des restrictions budgétaires.

En terminant, monsieur le Président, peut-être que je pourrais dire à un membre très influent du Cabinet libéral au début des années '80 que peut-être si son gouvernement à ce moment-là, dans la région de Montréal, avait fait plus pour aider les industries telles la pétrochimie, peut-être que nous ne serions pas dans la situation où nous sommes aujourd'hui.

M. le Président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 6 h 36.)